

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001128361		1ere Gachée: 15:36 (1)		Date: 01/07/2026		reap260626113308		Zone: Transport incompl	
client: 412080		Quantité: 5.50 m3		référence commande(2): 03.81.44.59.87		Véhicule:		M86 8x4 ROUXEL BER	
chantier: 208001		TPAD		8 RUE PIERRE MENDES 25140		M86		BERKOUK	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
14:34				température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant		en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton NJB253A280		désignation(6)(8) BPS		certification XF1		classe d'exposition(3) CL 0,40		consistance(7) S3	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) C25/30		Résistance caractéristique(4) Dmax Dm20	
appellation commerciale		C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280							
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION		PRE 5480/4700		NOM:		signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1